



Un employé n'a-t-il droit à une journée pour raison médicale ?

Par **lily2410**, le **24/04/2009** à **13:51**

Bonjour,

Depuis quelques temps, mon ami est sujet à de forts maux de têtes ainsi que des vertiges (le plus souvent lorsqu'il conduit). Le médecin lui a donc prescrit un examen IRM.

Cependant, son employeur ne veut pas lui accorder sa journée (jour de l'examen), sauf s'il rattrape les heures non travaillées. En effet, alors que l'IRM est prévue pour mardi, l'employeur lui demande de faire des heures de compensation.

Hier il a travaillé environ 12 heures, si ce n'est plus.

L'employeur a-t-il le droit d'agir de la sorte ? Ne doit-il pas accepter que l'employé puisse prendre sa journée pour cette raison médicale ?

Je vous remercie d'avance de votre aide et de votre réponse.

Lily

Par **chaber**, le **25/04/2009** à **07:02**

Bonjour,

Ou votre ami récupère ses heures ou il prend une journée de congé.

l'employeur n'a pas à supporter les visites médicales hormis la médecine du travail.